

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétique du budget – récapitulation

### **I. Le cadre général du budget**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget annexe du lotissement communal « Les terrasses de Castelnaud ». Elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il s'agit d'un nouveau budget, créé en 2019, pour mener à bien un projet foncier sur le territoire communal.

Ce projet de budget primitif respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget annexe du lotissement communal 2019 a été voté le 28 mars 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget du lotissement. D'un côté, les dépenses liées à l'achat des terrains et à leur viabilisation et les recettes constituées par la revente des terrains. De l'autre, la gestion des stocks.

### **II. La section de fonctionnement**

#### **a) Généralités**

Les dépenses de fonctionnement 2019 sont estimées à 3 777 000 euros.

Elles comprennent principalement les achats de terrains (les promesses de vente ont été signées) et les frais liés à la viabilisation des terrains.

Les recettes de fonctionnement 2019 sont estimées à 3 777 000 euros.

Sachant que l'emprise du lotissement est d'environ 3,4 hectares et que la superficie estimée à la vente sera de 60% car il faut y déduire les voies et espaces verts, environ 2ha seront proposés à la vente. Le prix au m<sup>2</sup> estimé sera donc de 185 € environ.

Ce prix sera affiné au fur et à mesure de l'avancement du projet.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achats de terrains	635 000,00 €	Ventes de terrains aménagés	3 777 000,00 €
Frais d'études	327 000,00 €		
Viabilisation	2 815 000,00 €		
<b>Total général</b>	<b>3 777 000,00 €</b>	<b>Total général</b>	<b>3 777 000,00 €</b>

### III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement est équilibré tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 3 777 000 €.

Il constate la variation des stocks au fur et à mesure des ventes de terrains aménagés aux particuliers.

A l'heure du vote de ce budget, il n'est pas envisagé de recourir à une ligne de trésorerie pour préfinancer les dépenses envisagées. Là encore, l'avancement de l'opération en cours d'année obligera peut-être à revoir cette position.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Stocks terrains aménagés	3 777 000,00 €	Stocks terrains aménagés	3 777 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>3 777 000,00 €</b>	<b>Total général</b>	<b>3 777 000,00 €</b>

### IV Les données synthétiques du budget – récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2018 : 0,00 €  
Nouveaux crédits : 3 777 000,00 €  
**TOTAL : 3 777 000,00 €**

- recettes : crédits reportés 2018 : 0,00€  
Nouveaux crédits : 3 777 000,00 €  
**TOTAL : 3 777 000,00 €**

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- dépenses : RAR 2018 0,00 €  
Nouveaux crédits : 3 777 000,00 €  
**TOTAL : 3 777 000,00 €**

- recettes : solde 2018 reporté : 0,00 €  
Nouveaux crédits : 3 777 000,00 €

TOTAL : 3 777 000,00 €

c) Etat de la dette

Ce budget annexe du lotissement communal « Les terrasses de Castelnau » venant d'être créé, il n'a pas de dette à ce jour.

Nota : pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L3121-17, L4132-16, L521-46, L5421-5, L5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès – verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Vendres, le 29 mars 2019

M. le Maire,

Jean-Pierre PEREZ